

Tout le monde y gagne!

Comme toute gestion efficace, celle des matières résiduelles entraîne des bénéfices tangibles sur les plans **économique**, **environnemental** et **social**. En plus d'être profitables, les actions de réduction à la source, de réemploi et de récupération sont souvent fort simples!

RECYC-QUÉBEC vous offre un programme de reconnaissance conçu spécifiquement pour les industries, les commerces et les institutions (**ICI**) qui désirent s'engager en faveur du développement durable. Dans le but d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et d'encourager les ICI à mettre en place des mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation (3RV) des matières résiduelles dans leur établissement, RECYC-QUÉBEC offre trois niveaux de participation.

Niveau 1 « Engagement »

S'adresse aux établissements qui prennent le virage vert en s'engageant formellement à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles, selon le principe des 3RV.

Niveau 2 « Mise en œuvre »

Reconnaît les efforts des établissements qui ont mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles ainsi que des activités d'information et de sensibilisation.

Niveau 3 « Performance »

Atteste les établissements qui atteignent de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles en plus d'avoir réalisé les objectifs du niveau 2 : « Mise en œuvre ».

Visibilité :

Une gestion responsable des matières résiduelles fait partie intégrante d'une stratégie efficace de gestion environnementale et exerce une perception positive auprès de la population ; **faites-en profiter votre établissement!**

RECYC-QUÉBEC reconnaît les efforts des établissements des niveaux « Mise en œuvre » et « Performance » en leur offrant une visibilité dans son « Répertoire des établissements ICI ON RECYCLE! ».

Un premier geste vers le développement durable!

Une gestion éco-efficace des matières résiduelles, qui passe notamment par la réduction à la source, le réemploi et la récupération en vue du recyclage ou de la valorisation (3RV), contribue à préserver les ressources naturelles ainsi qu'à réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère.

Des gains économiques

- Réalisation d'économies sur l'achat de fournitures et de différents articles (réduction des quantités de papier, sélection de produits durables, emploi de cartouches d'imprimante réusinées, etc.)
- Augmentation des quantités récupérées et obtention de revenus générés par la vente des matières résiduelles, grâce à un meilleur tri à la source
- Diminution des coûts liés au transport et à l'élimination des matières résiduelles
- Aide à l'exportation par une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec

Des gains environnementaux

- Préservation des ressources naturelles et réalisation d'économies d'énergie
- Réduction des nuisances environnementales causées par l'élimination des matières résiduelles
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère



Des gains sociaux

- Mobilisation de la direction, des cadres et des employés autour d'une action environnementale responsable
- Reconnaissance des compétences du personnel de l'organisation relativement aux activités environnementales au travail
- Continuité avec d'autres programmes environnementaux, autant à la maison qu'au travail, permettant de maintenir l'engagement environnemental des personnes